



RECU EN PREFECTURE

Le 05 juillet 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220630-D00688110-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 juin 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 juin 2022, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 7), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 11), Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 1), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Christine WERTHE

Étaient absents :

Mme Frédérique BAEHR, Mme Pascale BILLEREY, Mme Julie CHETTOUH, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Christophe LIME, Mme Claude VARET

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Yannick POUJET, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 6 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Maxime PIGNARD, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Aurélien LAROPPE à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM, Mme Carine MICHEL à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 1 incluse), Mme Claude VARET à M. Maxime PIGNARD.

OBJET : 16. Subventions à des associations sportives

Délibération n° 2022/006881

Subventions à des associations sportives

Rapporteur : M. Abdel GHEZALI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 3	15/06/2022	Favorable unanime

Résumé :

Ce projet de délibération porte sur l'attribution de subventions aux associations sportives bisontines.

1. Programmes « Manifestations Sportives »

1-1 Manifestations Sportives

- **Besançon Tennis Club** **500 €**
Organisation des 100 ans du Besançon Tennis Club les 18 et 19 juin. Cette longévité témoigne du sérieux de l'association, une des plus importantes de la Région en termes d'adhérents.
- **District Besançon Pétanque** **1 000 €**
Organisation le 2 juillet du 3^e Grand Prix de la Ville de Besançon sur le complexe sportif du Rosemont.
- **Amicale Cycliste Besançon** **500 €**
Organisation d'un record de France de l'heure sur piste le 12 juillet prochain. Récent retraité du cyclisme professionnel, Morgan Kneisky est à l'initiative de ce projet qu'il mène dans le cadre de sa reconversion. Ce record sera tenté sur le vélodrome de Granges en Suisse par Louis PIJOURLET licencié à l'Amicale Cycliste.
- **Office Municipale des Sports** **5 000 €**
Organisation de la manifestation « Trouve ton Sport » le 29 juin sur le stade Léo Lagrange. L'ensemble des associations sportives bisontines pourront à cette occasion faire la promotion de leur discipline auprès d'un large public. Les performances réalisées par les sportifs bisontins au cours de cette saison seront mises à l'honneur.

En cas d'accord, la dépense totale, soit **7 000 €**, sera prise en charge sur les crédits existants de la ligne de crédit 65.40.6574.0022109.20300.

2 - Programme « Animations sportives »

Aides à l'emploi d'éducateurs sportifs

Certaines structures sportives implantées sur le territoire de la commune disposent d'emplois d'éducateurs sportifs. La Ville de Besançon contribue financièrement à ces emplois, en contrepartie d'une implication des cadres sportifs dans différentes actions d'animation portées par la Ville (interventions dans le temps scolaire en partenariat avec l'Inspection Académique, participation à Vital'Été et projets spécifiques).

Il est proposé le versement du solde de la subvention relative à la saison 2020/2021 en complément du premier versement réalisé à l'automne 2021 (délibération du Conseil Municipal du 4 novembre 2021).

Clubs	Solde prévisionnel	Solde ajusté selon intervention scolaire 2021/2022
Amicale Cycliste Bisontine	800 €	800 €
Besançon Association Patinage Artistique	800 €	800 €
Club Pugilistique Bisontin	1 500 €	1 500 €
Doubs Sud Athlétisme	500 €	500 €
Besançon BMX	700 €	700 €
Olympique de Besançon	1 250 €	1 250 €
La Saint Claude	750 €	750 €
DOJO Franc Comtois	750 €	750 €
Entre-Temps	1 150 €	1 150 €
Besançon Doubs Hockey Club	600 €	600 €
Comité du Doubs de Tennis de Table	750 €	750 €
Volant Bisontin	1 250 €	1 250 €
Grand Besançon Trail Académie	500 €	500 €
TOTAL		11 300 €

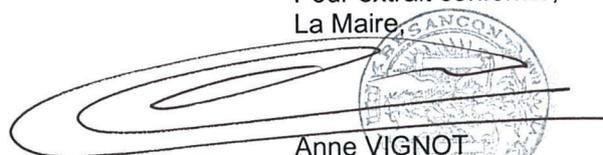
En cas d'accord, la dépense totale, soit **11 300 €**, sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.40.6574.0022114.20300.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :

- **Manifestations sportives :**
 - 500 € à l'association Besançon Tennis Club
 - 1 000 € à l'association District Besançon Pétanque
 - 500 € à l'Amicale Cycliste de Besançon
 - 5 000 € à l'Office Municipale des Sports

- **Animations sportives :**
 - 800 € à l'association Amicale Cycliste Bisontine
 - 800 € à l'association Besançon Association Patinage Artistique
 - 1 500 € à l'association Club Pugilistique Bisontin
 - 500 € à l'association Doubs Sud Athlétisme
 - 700 € à l'association Besançon BMX
 - 1 250 € à l'association Olympique de Besançon
 - 750 € à l'association La Saint Claude
 - 750 € à l'association DOJO Franc Comtois
 - 1 150 € à l'association Entre-Temps
 - 600 € à l'association Besançon Doubs Hockey Club
 - 750 € à l'association Comité du Doubs de Tennis de Table
 - 1 250 € à l'association Volant Bisontin
 - 500 € à l'association Grand Besançon Trail Académie

Pour extrait conforme,
La Maire,


Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.